



# COMBATTRE LE VIH/SIDA STRATÉGIES POUR GAGNER : 2002-2005

Pour chaque enfant  
Santé, Éducation, Égalité, Protection  
FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ

unicef 

*Photo de couverture : des spectateurs regardent une pièce sur le SIDA à Epworth (Zimbabwe). La pièce a pour but d'informer le public sur la maladie.*

© UNICEF/HQ-02-0370/Pirozzi

Texte : ©Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), New York, 2003

# **COMBATTRE LE VIH/SIDA STRATÉGIES POUR GAGNER : 2002-2005**

# TABLE DES MATIÈRES

LE VIH/SIDA ET LES DROITS DE L'HOMME .....	1
LE VIH/SIDA : UN DÉFI MONDIAL EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT .....	3
ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE .....	6
Les leçons à retenir .....	6
OBJECTIFS ET CIBLES .....	8
Résultats à obtenir d'ici à 2005 .....	8
Domaines d'action prioritaires .....	10
LES MESURES À PRENDRE .....	15
Programmation en faveur des droits de l'homme ...	15
Rôles à l'échelle nationale, régionale et mondiale ...	15
Adapter une stratégie .....	16
Partenariats .....	18
Suivi et évaluation .....	18
Besoins en ressources .....	18

# LE VIH/SIDA ET LES DROITS DE L'HOMME

Les ravages du VIH/SIDA ont des effets catastrophiques sur les droits de l'homme. En Afrique subsaharienne et, de plus en plus, dans d'autres régions du monde, l'épidémie s'est avérée être la plus grande menace à la réalisation des droits des enfants et des femmes. La maladie a déjà fait des dizaines de millions de victimes et risque, si des mesures radicales ne sont pas prises, de tuer des millions d'autres personnes. En se propageant sans répit d'un pays à l'autre, le VIH/SIDA s'en prend avant tout aux groupes les plus vulnérables : les femmes, les adolescents et les enfants. Ceux qui contractent la maladie sont souvent privés de leurs droits à l'éducation, au progrès économique et aux soins de santé ainsi que de leur droit d'être protégés de l'exploitation et de la violence. Ils sont victimes des discriminations les plus diverses et sans défense face aux dangers auxquels ils sont confrontés.

Tous les gouvernements sont pourtant tenus d'instaurer des conditions propices à la protection et à la défense des droits de l'enfant. Presque tous les pays du monde ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, qui stipule que les enfants ont le droit de réaliser pleinement leur potentiel physique, mental et social et d'exprimer librement leurs opinions. Ces droits devraient être garantis par les États.

À mesure que le VIH/SIDA se propage, il est de plus en plus coûteux de lutter contre l'épidémie. Dans les pays affectés, les tendances à la réduction de la mortalité infantile et de la malnutrition et à la généralisation de l'accès à l'éducation s'inversent ; et le nombre d'orphelins et d'autres enfants vulnérables connaît une croissance exponentielle. Les jeunes

risquent fort de ne pas pouvoir réaliser leur potentiel et participer et contribuer à la société lorsque le VIH/SIDA tue leur père et mère, leurs frères et sœurs, leurs enseignants et les jeunes eux-mêmes.

S'inspirant des principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'UNICEF fera de la lutte contre le VIH/SIDA l'un des cinq domaines d'action prioritaires où le potentiel de progrès et d'amélioration des conditions de vie des enfants est le plus grand. Les quatre autres priorités sont : l'éducation des filles ; la petite enfance ; les programmes élargis de vaccination (vaccination et renforcement des systèmes de santé) ; et la protection des enfants contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la discrimination.

Ces cinq domaines sont inextricablement liés, et tout progrès réalisé dans l'un d'entre eux aura des répercussions positives sur les autres. Ces priorités doivent également permettre de remédier directement aux conditions structurelles qui ont favorisé – et continueront de favoriser – la progression du VIH/SIDA. Lorsque ces conditions sont présentes – c'est-à-dire lorsque les filles n'ont pas accès à l'éducation, lorsque les enfants ne sont pas en bonne santé et que les femmes et les enfants sont victimes de la violence et de mauvais traitements – il n'est pas possible de vaincre le VIH/SIDA. En obtenant de façon durable des résultats dans les cinq domaines prioritaires, on créera une puissante dynamique aidant les familles et les sociétés à réaliser pleinement leur potentiel.

## **LE PLAN STRATÉGIQUE À MOYEN TERME DE L'UNICEF POUR 2002-2005 : CINQ PRIORITÉS**

Fort de ses 55 ans d'expérience, l'UNICEF organise ses programmes, partenariats, alliances, actions de mobilisation et opérations internes – à l'échelle nationale et régionale ainsi qu'au siège – autour de cinq priorités organisationnelles :

1. L'éducation des filles
2. La petite enfance
3. Les programmes élargis de vaccination et le renforcement des systèmes de santé
4. La lutte contre le VIH/SIDA
5. Une meilleure protection des enfants contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la discrimination

# LE VIH/SIDA : UN DÉFI MONDIAL EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Dans le monde entier, le VIH menace et anéantit les progrès réalisés au cours des dernières décennies dans le domaine de la survie et du développement de l'enfant. Si la maladie a des effets particulièrement dévastateurs en Afrique subsaharienne, elle se propage rapidement dans d'autres régions. Même dans les régions dans lesquelles le taux de prévalence reste relativement faible, des millions de personnes ont été infectées et affectées par le VIH/SIDA.

Une fois que l'épidémie se propage, passant des groupes présentant un risque particulièrement élevé jusqu'à l'ensemble de la population – ce qui se produit à l'heure actuelle dans toutes les régions – le nombre de nouveaux cas tend à augmenter rapidement.

Depuis la fin des années 1970, plus de 23 millions de personnes sont mortes du VIH/SIDA. Dans les pays les plus durement touchés, l'espérance de vie a diminué de 18 à 23 ans en moyenne. Et dans de nombreux pays, la tendance à la réduction de la mortalité infantile s'inverse, les taux de mortalité néonatale et infantile devant doubler d'ici à 2010 dans les pays les plus durement touchés.

En 2002, quelque 800 000 enfants de moins de 15 ans étaient porteurs du VIH, qui, dans 90 % des cas, leur avait été transmis par leur mère, et 610 000 enfants environ sont morts du SIDA. Aujourd'hui, les jeunes de 15 à 24 ans sont près de 12 millions à vivre avec le

VIH et représentent plus de la moitié des nouveaux cas de séropositivité ; chaque jour, plus de 6 000 jeunes de cette tranche d'âge contractent le VIH. Bien qu'on ne connaisse généralement pas le taux de prévalence du VIH chez les jeunes de 10 à 14 ans, des études indiquent qu'une proportion importante de jeunes adolescents sont sexuellement actifs et donc en situation de risque.

Le nombre croissant d'orphelins ayant perdu leurs parents à cause du SIDA est l'un des aspects les plus tragiques de l'impact de cette maladie sur les enfants. Aujourd'hui, 14 millions d'enfants de moins de 15 ans ont perdu un de leurs parents ou les deux à cause de l'épidémie, et 80 % d'entre eux environ vivent en Afrique subsaharienne. En 2010, d'après les projections, ce sont 25 millions d'enfants qui seront orphelins à cause du SIDA. Les orphelins et les autres enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA sont rejetés, isolés et victimes de discrimination, perdent leur part d'héritage et sont souvent privés d'éducation, de soins de base et de ressources financières.

Dans le monde entier, le risque que courent les filles et les femmes de contracter le VIH est aggravé par leur condition économique et sociale généralement inférieure et par la persistance des préjugés sexistes. Les filles et les femmes sont souvent privées d'informations, d'éducation et de connaissances sur la sexualité et les

moyens de se protéger du VIH/SIDA. Souvent, elles n'ont pas la possibilité de refuser des relations sexuelles, dans le cadre ou en dehors du mariage, de choisir leur partenaire et d'influencer leurs pratiques sexuelles. Les veuves sont souvent privées de leurs droits et de leurs biens, une injustice qui peut les conduire, ainsi que leurs enfants, à être exploitées, ce qui augmente considérablement leur risque de contracter le VIH. Et, en période de troubles civils et de conflits armés, les jeunes femmes et les filles risquent encore plus d'être victimes de violence et de coercition sexuelles.

Ces violations très répandues des droits fondamentaux ont des conséquences mortelles. Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, la prévalence du VIH est cinq fois plus élevée parmi les adolescentes que parmi les adolescents. La plupart de ces infections au VIH sont dues à des relations hétérosexuelles sans préservatif, souvent avec des hommes plus âgés.

C'est parmi les plus pauvres et les plus faibles que le risque de contracter le virus est le plus élevé. Les jeunes qui utilisent des drogues intraveineuses, ou qui sont touchés par des conflits armés, ou qui sont victimes d'exploitation sexuelle ou qui vivent dans la rue ou dans des centres d'accueil ont encore moins accès que les autres aux informations, compétences, services et soutien nécessaires.

Non seulement le VIH/SIDA s'alimente de nombreux problèmes interdépendants concernant les enfants, mais il les exacerbe : la pauvreté, la malnutrition, la discrimination, l'accès inadéquat à des services de base, les conflits armés, les inégalités entre les sexes et l'exploitation sexuelle des filles et des femmes. En même temps, la pandémie met à rude épreuve et épuise les capacités des services publics, des communautés et des familles à garantir la protection et la réalisation des droits des enfants face à ces défis.

## VIH/SIDA : UNE VUE D'ENSEMBLE EN 2001\*

Régions	Nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA	Adultes (15–49 ans) vivant avec le VIH/SIDA (en %)	Nombre de jeunes infectés (15–49 ans)	Jeunes femmes séro-positives (en %)	Nombre d'enfants (0–14 ans) vivant avec le VIH/SIDA	Nombre de femmes enceintes séro-positives	Nombre d'orphelins en 2001
ECO/CEI	1 000 000	0,45	430 000	35	4 700	< 3000	< 5000
Afrique de l'Est et australe	20 000 000	11,80	6 100 000	67	1 800 000	1 600 000	7 300 000
Asie orientale et Pacifique	2 150 000	0,18	740 000	49	40 000	45 000	480 000
Amériques et Caraïbes	1 900 000	0,66	560 000	31	56 000	56 000	580 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord	510 000	0,30	160 000	59	30 000	38 000	65 000
Asie du Sud	4 500 000	0,63	1 200 000	62	170 000	150 000	1 300 000
Afrique de l'Ouest et centrale	8 500 000	5,20	2 400 000	67	810 000	750 000	3 500 000
Pays industrialisés	1 500 000	0,34	240 000	33	17 000	5 000	470 000
<b>Monde</b>	<b>40 millions</b>	<b>1,20</b>	<b>11,8 millions</b>	<b>62</b>	<b>3 millions</b>	<b>2,6 millions</b>	<b>14 millions</b>

Source : UNICEF/ONUSIDA/OMS 2002. \*Ces données, qui concernent l'année 2001, présentent une vue d'ensemble du VIH/SIDA dans le monde au début du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2002-2005.

# LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE

Ces cinq dernières années, l'action menée par l'UNICEF contre le VIH/SIDA s'est considérablement intensifiée et diversifiée.

L'UNICEF a étendu ses programmes visant à informer les jeunes du VIH/SIDA, à développer leurs connaissances pratiques, à les encourager à adopter des pratiques saines et plus sûres et à accroître leur accès à des services de santé qui leur soient adaptés. La prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant a également été renforcée. Des projets pilotes entrepris dans 12 pays sont maintenant reproduits et mis en œuvre à grande échelle dans près d'une cinquantaine de pays.

Enfin, une assistance plus importante a été accordée afin de remédier à la crise de plus en plus grave des orphelins, en particulier en Afrique. Les gouvernements ont reçu une aide pour évaluer la situation des enfants orphelins du SIDA, élaborer des politiques et stratégies nationales, introduire des lois visant à protéger les droits des enfants orphelins et renforcer et développer les services de base et les initiatives communautaires ayant pour but de localiser les enfants et les familles en difficulté et de leur venir en aide.

Des partenariats ont été renforcés dans le cadre de cette action. Des liens plus solides ont été noués, par exemple, avec les autorités religieuses en Asie, des chefs traditionnels en Afrique et des personnes originaires de toutes les régions vivant avec le VIH/SIDA, ainsi que des hommes politiques et des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et des partenaires de développement. L'UNICEF a également tissé d'étroits liens

avec les autres organismes à l'origine de la création de l'ONUSIDA et avec des organisations bilatérales et multilatérales.

## LES LEÇONS À RETENIR

Le fait que l'UNICEF ait réussi à élargir les activités de ses programmes traduit la volonté de l'organisation de veiller à ce que le VIH/SIDA soit intégré aux autres priorités de l'organisation et d'appliquer les enseignements tirés de l'expérience.

1. Une mobilisation durable, sous l'égide de dirigeants motivés à tous les niveaux, donne véritablement des résultats.
2. Il est indispensable, pour canaliser les efforts et orienter les partenariats, de disposer d'objectifs et de buts clairs, définis et adoptés par les pays eux-mêmes.
3. Pour renforcer les capacités indispensables au succès des programmes, il est nécessaire d'investir suffisamment dans leur élaboration. Cette phase d'élaboration devrait faire en sorte que l'analyse de situation et le soutien technique soient suffisants, et il faut que les personnes concernées et touchées par le VIH/SIDA participent au processus.
4. Il faut s'intéresser, lors des premières étapes de l'élaboration des programmes, à la façon dont les projets pilotes ou expérimentaux seront intégrés et mis en œuvre à grande échelle.
5. Pour mettre en œuvre des mesures à grande échelle et de façon durable, il est essentiel de former des partenariats représentant des intérêts très divers,

- avec les pouvoirs publics, les ONG, les organisations religieuses, les associations de jeunes, les personnes vivant avec le VIH/SIDA et d'autres groupes.
6. La recherche, le suivi et l'évaluation contribuent à orienter la réflexion et la prise de décision en matière de programmation.
  7. Pour appuyer, pérenniser et développer la mise en œuvre de programmes, il est essentiel de disposer de ressources adéquates.

# OBJECTIFS ET CIBLES

L'UNICEF est résolu à se battre avec acharnement contre le VIH/SIDA non seulement à cause de l'immense menace qu'il représente pour les enfants, mais également parce qu'il est possible d'éviter l'infection au VIH. Dans le monde entier, des familles et des communautés luttent avec succès contre l'épidémie. Ces succès restent cependant peu nombreux et d'ampleur limitée. Le principal défi à moyen terme consiste donc à obtenir la mobilisation, les partenariats, la participation et les ressources nécessaires pour mener à grande échelle une action soutenue qui permettra d'enrayer la propagation du VIH et d'offrir une aide et des soins aux personnes qui vivent avec le VIH et le SIDA.

En coopérant avec des gouvernements, des ONG, d'autres institutions des Nations Unies et des partenaires du secteur privé, l'UNICEF est déterminé à réaliser les objectifs que s'est fixée la communauté internationale dans la « Déclaration du Millénaire » et « Un monde digne des enfants ». Ces deux documents énoncent des objectifs et des cibles précis à atteindre dans les dix ans à venir, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance. Dans le cadre d'un partenariat mondial contre le SIDA, l'UNICEF a fixé des cibles assorties d'échéances afin de concrétiser les engagements pris lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA et réaffirmés lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants (voir page 8). Conformément au plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2002-2005, l'UNICEF a pour objectif à moyen terme de « soutenir et de renforcer les capacités des individus, des familles, des communautés et des pays à prévenir

l'infection au VIH et à garantir la protection et la prise en charge des enfants et des jeunes infectés et affectés par le VIH et le SIDA ».

Plus précisément, l'UNICEF apportera son soutien aux initiatives visant à : a) prévenir les nouveaux cas de séropositivité chez les jeunes ; b) prévenir la transmission du VIH du parent à l'enfant ; c) élargir l'accès des enfants et des familles vivant avec le VIH et le SIDA aux soins et aux services d'assistance ; et d) veiller aux soins, à la protection et à la prise en charge des enfants orphelins ou en situation de précarité à cause du SIDA.

## RÉSULTATS À OBTENIR D'ICI À 2005

L'UNICEF intensifiera ses campagnes de mobilisation et ses programmes afin d'aider tous les pays à :

1. Effectuer une analyse approfondie de l'impact du VIH/SIDA, par sexe et par âge.
2. Élaborer et adopter des politiques nationales et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action précis visant à réduire les risques et la vulnérabilité des jeunes, en accordant une attention particulière à la vulnérabilité des filles et à la participation des adolescents de sexe masculin à la prévention du VIH.
3. Mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans d'action nationaux visant à prévenir la transmission du VIH du parent à l'enfant et à garantir la protection et la prise en charge des enfants orphelins ou en situation de précarité à cause du SIDA.

## CINQ OBJECTIFS MONDIAUX

Voici quelques objectifs en faveur des enfants et des adolescents énoncés dans la Déclaration d'engagement de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA (juin 2001) et dans la déclaration « Un monde digne des enfants », de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants (mai 2002)

1. Fixer, d'ici à 2003, des objectifs nationaux assortis de délais pour réaliser l'objectif de prévention arrêté au niveau mondial tendant à réduire de 25 % d'ici à 2005 la séroprévalence parmi les jeunes des deux sexes âgés de 15 à 24 ans dans les pays les plus touchés et de 25 % à l'échelle mondiale d'ici à 2010, et intensifier les efforts pour réaliser ces objectifs et lutter contre les stéréotypes et les comportements sexistes, ainsi que les inégalités de traitement entre les sexes en ce qui concerne le VIH/SIDA, en encourageant la participation active des hommes et des garçons;
2. Faire en sorte que d'ici à 2005, au moins 90 %, et d'ici à 2010, au moins 95 % des jeunes des deux sexes âgés de 15 à 24 ans aient accès à l'information, à l'éducation, y compris l'éducation mutuelle et l'éducation sur le VIH spécialement conçue pour les jeunes, et aux services nécessaires pour acquérir les connaissances pratiques dont ils ont besoin pour réduire leur vulnérabilité à l'infection au VIH, en partenariat total avec les jeunes, les parents, les familles, les éducateurs et les prestataires de soins de santé;
3. Réduire de 20 % d'ici à 2005 et de 50 % d'ici à 2010 la proportion de nourrissons infectés par le VIH, en faisant en sorte que 80 % des femmes enceintes qui reçoivent des soins prénatals aient accès à des services d'information, de conseils et d'autres services de prévention du VIH/SIDA, en augmentant les services de traitement efficace disponibles pour réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant; et en assurant aux femmes séropositives et à leurs enfants l'accès à ces services, ainsi que grâce à des interventions efficaces en faveur des femmes séropositives, y compris des services confidentiels et volontaires de conseils et de dépistage, l'accès aux traitements, en particulier aux thérapies antirétrovirales et, le cas échéant, la fourniture de substituts du lait maternel et la prestation de soins continus;
4. D'ici à 2005, élaborer des stratégies de soins globales pour renforcer les soins axés sur la famille et la communauté, y compris ceux fournis par le secteur non structuré, et les systèmes de soins de santé pour

traiter les personnes vivant avec le VIH ou le SIDA et contrôler leur traitement, y compris les enfants séropositifs, et pour aider les individus, les ménages, les familles et les communautés touchés par le VIH/SIDA; améliorer la capacité et les conditions de travail du personnel des services de santé, ainsi que l'efficacité des systèmes de distribution, des plans de financement et des systèmes d'aiguillage nécessaires pour assurer l'accès aux médicaments à des prix abordables, y compris aux médicaments antirétroviraux, aux tests diagnostiques et aux technologies connexes ainsi qu'à des soins médicaux, palliatifs et psychosociaux de qualité, et réaliser des progrès sensibles dans la mise en œuvre de ces stratégies;

- 5 Formuler d'ici à 2003 et exécuter d'ici à 2005 des politiques et stratégies nationales pour : mettre en place et renforcer aux niveaux gouvernemental, familial et communautaire des capacités pour créer un environnement favorable aux orphelins et aux garçons et filles séropositifs et touchés par le VIH/SIDA, notamment pour leur fournir des services de conseils et d'appui psychosocial appropriés; leur assurer l'inscription dans les écoles ainsi que l'accès au logement, à une bonne nutrition, aux services de santé et services sociaux au même titre qu'aux autres enfants; et protéger les orphelins et les enfants vulnérables de toutes les formes de sévices, de violence, d'abus, d'exploitation, de discrimination et de trafic ainsi que de la perte de leur héritage.

## LES DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

La stratégie de lutte contre le SIDA suivie par l'UNICEF est adaptée de façon très pratique aux réalités de la crise. Chaque domaine d'action prioritaire contribue directement à la réalisation d'objectifs précis et concrets énoncés dans la Déclaration d'engagement de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA et dans la Déclaration « Un monde digne des enfants » de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants. Plus précisément, pour atteindre ces cibles, l'UNICEF axera son action sur quatre domaines d'action prioritaires :

### Prévenir l'infection au VIH chez les jeunes (de 10 à 24 ans).

Objectif de la Déclaration « Un monde digne des enfants » et de la Session extraordinaire consacrée au VIH/SIDA : faire en sorte que d'ici à 2005, au moins 90 % des jeunes des deux sexes âgés de 15 à 24 ans aient accès à l'information, à l'éducation et aux services nécessaires pour acquérir les connaissances pratiques dont ils ont besoin pour réduire leur vulnérabilité à l'infection au VIH. L'UNICEF apportera son soutien aux initiatives visant à :

- 1 Briser le silence qui entoure le VIH/SIDA, lutter contre les préjugés et la discrimination et faire participer davantage de personnes à la lutte contre l'épidémie ;

2. Améliorer la diffusion et l'usage de données et d'informations fiables. Il s'agit notamment de réaliser une évaluation et une analyse de la situation des jeunes face au VIH/SIDA, en accordant une attention particulière aux adolescents ; de faciliter un suivi et des évaluations des comportements et de mettre au point des cibles et des systèmes de suivi nationaux ;
  3. Veiller à ce que les jeunes acquièrent les connaissances leur permettant de se protéger et de protéger les autres du VIH/SIDA ;
  4. Doter les jeunes des aptitudes qui leur permettront de mettre en pratique leurs connaissances de la prévention du VIH/SIDA ;
  5. Accroître l'accès des jeunes à des services de santé adaptés et sexospécifiques qui proposent des tests volontaires et confidentiels de dépistage du VIH ainsi que des services de conseils ; d'autres informations et services d'assistance ; et des services de santé essentiels, comprenant notamment l'accès à des préservatifs et le traitement des infections sexuellement transmises ;
  6. Accroître la proportion d'adolescentes scolarisées qui poursuivent leurs études, et renforcer les moyens dont disposent les établissements scolaires pour faire face à la pandémie de VIH/SIDA ;
  7. Veiller à ce que les jeunes puissent grandir dans un environnement sûr et favorable qui les aide à se protéger du VIH/SIDA et soutienne ceux qui sont touchés par la maladie ; influencer les normes sociales en ce qui concerne la sexualité et le comportement des jeunes face à l'épidémie ; introduire des lois et des politiques favorables et encourager la communication et le respect entre générations ;
  8. Encourager et soutenir la participation des jeunes, y compris de ceux qui vivent avec le VIH/SIDA, à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des programmes qui s'adressent à eux et qui les concernent directement ;
  9. Réduire la vulnérabilité des jeunes qui risquent tout particulièrement de contracter le VIH, y compris les utilisateurs de drogues intraveineuses, les adolescents victimes de l'exploitation sexuelle, les enfants qui vivent ou travaillent dans la rue, les adolescents vivant en période de conflits ou soumis à d'autres formes de violence, et les orphelins et les jeunes qui vivent dans des familles touchées par le VIH/SIDA ; et
  10. Donner aux femmes et aux filles les moyens de se protéger contre l'infection au VIH, de promouvoir des partenariats avec les garçons et les hommes et une participation responsable de la part de ces derniers, et remédier aux inégalités entre les sexes, à la violence et à la discrimination à l'encontre des femmes et aux relations de force inégales qui alimentent l'épidémie.
- La prévention de l'infection au VIH parmi les jeunes figurera au cœur de l'action mondiale de l'UNICEF contre la pandémie de VIH/SIDA et constituera une priorité dans toutes les régions.
- Prévenir la transmission du VIH du parent à l'enfant.**
- Objectif de la Déclaration « Un monde digne des enfants » et de la Session extraordinaire consacrée au VIH/SIDA : d'ici à 2005, réduire de 20 % la proportion de nourrissons séropositifs. L'UNICEF apportera son soutien aux initiatives visant à :
1. Effectuer une analyse de situation de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ;
  2. Aider les gouvernements à élaborer des politiques, des lois et des partenariats et améliorer les capacités requises pour entreprendre à l'échelle nationale des

programmes de prévention de la transmission du VIH du parent à l'enfant ;

3. Renforcer le soutien familial et communautaire accordé aux femmes et à leurs partenaires afin de prévenir la transmission du VIH et d'améliorer l'accès aux services de prévention de la transmission du VIH du parent à l'enfant ;
4. Accroître l'accessibilité et la demande de tests de dépistage et de services de conseils volontaires et confidentiels afin de permettre aux femmes enceintes et à leurs partenaires de connaître leur sérologie VIH et de comprendre comment prendre soin de leur santé et minimiser le risque de transmission du VIH à leur nourrisson ;
5. Aider les femmes et leurs partenaires à éviter des grossesses non désirées en leur donnant des informations qui les aident à décider d'avoir ou non des enfants lorsque l'un ou les deux parents sont séropositifs ;
6. Renforcer les soins prénatals afin d'améliorer la santé et la nutrition des femmes et de garantir un accouchement sans risque ;
7. Accroître la diffusion et l'usage de médicaments antirétroviraux afin de prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant ;
8. Dispenser aux parents informations et conseils sur l'alimentation adéquate des nourrissons nés de mère séropositive ; et
9. Améliorer la santé et le bien-être des parents et des nourrissons vivant avec le VIH/SIDA en appuyant des mesures de suivi de leur sérologie VIH et de leur santé et bien-être. Il convient notamment de soumettre les nourrissons à des tests de dépistage, de renforcer le Programme élargi de vaccination, ainsi que les projets de

suivi de la croissance et du développement de la petite enfance.

La prévention du VIH chez les nourrissons sera particulièrement importante dans les régions et les pays où l'épidémie a gagné l'ensemble de la population.

#### **Dispenser des soins aux enfants et aux parents vivant avec le VIH et le SIDA.**

Objectif de la Déclaration « Un monde digne des enfants » et de la Session extraordinaire consacrée au VIH/SIDA : faire en sorte que, d'ici à 2005, dans les pays les plus touchés, les enfants, les jeunes et les parents vivant avec le VIH/SIDA aient accès sans aucune restriction à des soins de qualité ; et, dans tous les pays, veiller à ce que des lois et des politiques aient été adoptées afin de protéger le droit fondamental des personnes vivant avec le VIH/SIDA d'être à l'abri de la discrimination et de l'exclusion. L'UNICEF apportera son soutien aux initiatives visant à :

1. Renforcer et intégrer davantage les soins et l'aide apportés aux personnes vivant avec le VIH/SIDA dans le cadre des programmes actuels des systèmes de santé, et notamment de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance, des programmes de soutien nutritionnel, des services de santé adaptés aux jeunes et des services pré- et postnatals, y compris la prévention de la transmission du VIH/SIDA du parent à l'enfant.
2. Faciliter l'accès des pays à des médicaments et des fournitures essentiels sans lesquels il n'est pas possible de dépister le VIH, de suivre son évolution et de prendre en charge les cas de SIDA ;
3. Renforcer les programmes de soins à domicile, les services de soutien

nutritionnel et de conseils et les compétences dont disposent les familles pour soigner et aider les enfants et les jeunes séropositifs ; et

4. Faire participer les jeunes vivant avec le VIH/SIDA à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des programmes qui les concernent directement.

Les soins à apporter aux enfants, aux jeunes et aux parents vivant avec le VIH/SIDA seront particulièrement importants dans les régions et les pays où l'épidémie s'est propagée dans l'ensemble de la population.

### **Garantir la protection, la prise en charge et le soutien des orphelins et des enfants de familles rendues vulnérables par le VIH/SIDA**

Objectif de la Déclaration « Un monde digne des enfants » et de la Session extraordinaire consacrée au VIH/SIDA : exécuter d'ici à 2005 des politiques et stratégies nationales pour mettre en place et renforcer aux niveaux gouvernemental, familial et communautaire des capacités pour créer un environnement favorable aux orphelins et aux garçons et filles séropositifs et touchés par le VIH/SIDA. L'UNICEF apportera son soutien aux initiatives visant à :

1. Elaborer des politiques et une législation qui permettront de définir la protection et les soins à apporter aux orphelins et autres enfants en situation de précarité, en tenant compte de l'intérêt de chaque enfant et de son droit à vivre en famille. Ces politiques et lois traiteraient notamment du placement en famille d'accueil et de l'adoption, de l'enregistrement des naissances, des droits en matière d'héritage et de possession de biens et des soins communautaires ;
2. Veiller à ce que le droit des enfants à vivre en famille, ou dans un environnement s'y apparentant soit réalisé, notamment en faisant en sorte que le

## **OBJECTIF : FAIRE EN SORTE QUE, D'ICI À 2005, DANS LES PAYS LES PLUS TOUCHÉS, LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES PARENTS VIVANT AVEC LE VIH/SIDA AIENT ACCÈS SANS AUCUNE RESTRICTION À DES SOINS DE QUALITÉ...**

placement en centre d'accueil ne se fasse qu'en dernier recours et constitue une forme de soins temporaire ou transitoire en attendant de trouver un environnement familial.

3. Veiller à ce que tous les enfants aient accès à des services sociaux élémentaires de qualité (santé, nutrition, eau et assainissement, éducation et information, entre autres) et veiller à ce que les orphelins et autres enfants touchés par le VIH/SIDA ne fassent pas l'objet de discrimination ;
4. Renforcer et soutenir les efforts entrepris par les communautés afin de recenser et de suivre les foyers en situation de précarité et de répondre aux besoins des orphelins et autres enfants vulnérables. Les enfants devraient vivre dans des conditions favorables, en bénéficiant de l'encadrement et de la protection d'un adulte responsable ; et
5. Veiller à ce que des mesures spéciales soient prises en vue de protéger les orphelins et les autres enfants vulnérables de la violence, de la maltraitance, de l'exploitation et de la discrimination.

## UN PLAN D'ACTION POUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LES CONFLITS ARMÉS

En période de conflit, l'UNICEF doit veiller à ce que les secours humanitaires soient adaptés au problème du VIH/SIDA. Les conflits instaurent et exacerbent les conditions – et les violations des droits de l'homme – qui favorisent la propagation du VIH/SIDA. Parmi ces conditions figurent la désintégration de communautés, le déplacement de populations, la séparation des enfants et de leur famille, les viols et autres formes de violence sexuelle et la destruction d'établissements scolaires et de services de santé. De plus, les femmes et les filles vivent souvent dans un dénuement tel que, pour beaucoup d'entre elles, la seule possibilité de survie consiste à se prostituer. Si l'on ne tient pas compte de ce contexte général, les activités de prévention du VIH/SIDA en situation d'urgence ne peuvent être efficaces. À cause de ces différents facteurs, l'UNICEF adopte dans les régions en proie à des conflits des priorités en matière de lutte contre le VIH/SIDA différentes de celles adoptées dans un contexte de stabilité. Ces priorités sont les suivantes :

1. Évaluer et analyser l'étendue et les causes de la vulnérabilité des enfants et des jeunes face au VIH/SIDA, en particulier dans le cadre des déplacements de population, de la violence sexuelle, du manque de protection et de la détresse économique ;
2. Plaider en faveur de la protection des enfants et des jeunes contre la violence et l'exploitation sexuelles et en faveur de la diffusion d'informations, d'éducation et de services visant à prévenir l'infection au VIH ;
3. Soutenir l'action des gouvernements, des entités non étatiques, des ONG, de la société civile et des organisations communautaires visant à prévenir et à combattre la violence et l'exploitation sexuelles ; informer les jeunes sur le VIH et les moyens de prévention et faire en sorte qu'ils aient accès à des services de santé essentiels, notamment à des préservatifs et à des traitements contre les infections sexuellement transmissibles (IST) ; et garantir la protection et la prise en charge des orphelins et des enfants séparés de leur famille ; et
4. Évaluer l'efficacité de ces différents programmes.

# LES MESURES À PRENDRE

## PROGRAMMATION EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

À l'UNICEF, toutes les étapes de l'élaboration de programmes se fondent sur les droits de l'homme, notamment l'évaluation et l'analyse de la situation des enfants et des femmes ; l'élaboration et le soutien de programmes ; la formation de partenariats et d'alliances avec et pour les enfants et les jeunes ; et la mise au point de stratégies visant à influencer l'action des pouvoirs publics et l'allocation des ressources.

L'approche axée sur les droits de l'homme reconnaît que les enfants et les jeunes « détiennent des droits » (et sont donc des acteurs essentiels de leur développement) et que les États, les gouvernements, les parents et autres adultes, ont pour obligation de garantir, par différents moyens, la réalisation des droits fondamentaux des enfants, en s'associant à cette fin avec ces derniers. En prenant comme point de départ cette relation entre les « détenteurs de droits » et ceux qui sont tenus de garantir ces droits, l'approche axée sur les droits de l'homme renforce les capacités de tous à reconnaître les violations réelles ou potentielles de droits et à en comprendre les causes premières. Grâce à cette approche, l'UNICEF parvient à mieux comprendre dans quelle mesure les familles, les communautés, les pouvoirs publics locaux et les États ont répondu à ces menaces et à ces violations, ainsi que les différents facteurs de prévention.

Enfin, en partant de cette analyse, l'approche axée sur les droits de l'homme sert à identifier les mesures qui renforceront les capacités des individus et des groupes à protéger les droits des enfants.

**ON NE DIRA JAMAIS ASSEZ  
À QUEL POINT IL EST  
IMPORTANT DE PRÉVENIR LE  
VIH/SIDA, À LA FOIS DANS  
LES PAYS OÙ LE VIH/SIDA  
S'EST DÉJÀ SOLIDEMENT  
IMPLANTÉ ET DANS CEUX  
OÙ SES RAVAGES NE SE  
SONT PAS ENCORE  
GÉNÉRALISÉS.**

Ce processus est généralement entrepris par des équipes faisant intervenir des enfants, des membres des familles et de la communauté, et des partenaires importants des pouvoirs publics, des ONG et de la société civile. Il permet d'élaborer des plans d'action qui bénéficient de la participation et du soutien de multiples partenaires du développement. La mise en œuvre de ces plans d'action fait l'objet d'un suivi, et des modifications y sont apportées en fonction des progrès réalisés et des enseignements tirés de l'expérience.

## LES RÔLES À L'ÉCHELLE NATIONALE, RÉGIONALE ET MONDIALE

**À l'échelle nationale.** Les bureaux de pays de l'UNICEF restent à l'avant-garde de la lutte que l'organisation mène contre le VIH/SIDA. À l'échelle nationale, l'organisation s'emploiera à atteindre plusieurs objectifs : renforcer les capacités

des gouvernements et de leurs partenaires à évaluer et à comprendre l'épidémie du VIH/SIDA dans chaque situation et son impact sur les enfants ; évaluer l'adéquation des stratégies actuellement suivies ; et élaborer et mettre en œuvre des programmes qui accroissent la couverture et l'impact des mesures de prévention du VIH/SIDA et d'assistance aux enfants, aux jeunes et aux familles concernés.

Concrètement, l'UNICEF : 1) apportera son soutien aux analyses de situation permettant de mieux comprendre les facteurs de propagation de l'épidémie, leurs conséquences, l'adéquation des stratégies et les possibilités d'action ; 2) appuiera les efforts visant à mieux faire connaître le VIH/SIDA et à susciter mobilisation et action ; 3) améliorera la qualité et l'usage de l'information servant à l'élaboration, au suivi et à la présentation des résultats des mesures de lutte contre le VIH/SIDA ; 4) favorisera l'instauration de politiques, normes et lois permettant d'intensifier les mesures prises ; 5) renforcera les services essentiels (soins de santé, éducation, eau et assainissement, information et autres, et soutien aux communautés) ; 6) définira des stratégies d'information, de communication et de mobilisation sociale visant à atteindre les objectifs fixés en matière de prévention, de soin et d'assistance ; et 7) formera et entretiendra des partenariats avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile en vue de soutenir les actions communautaires.

**Soutien régional.** Les équipes régionales de l'UNICEF contribueront pour beaucoup à promouvoir le renforcement de l'action et de la collaboration entre institutions et réseaux régionaux. Elles surveilleront aussi l'évolution de l'épidémie, son impact, et les stratégies nationales ; coordonneront et appuieront les initiatives multinationales ; fourniront aux programmes de pays des

services de conseils techniques et une assistance à la programmation ; encourageront la constitution de réseaux et l'échange de données pratiques et de résultats de recherches ; mobiliseront les ressources nécessaires aux programmes de pays et aux initiatives multinationales ; et assureront la coordination avec des partenaires régionaux importants.

**Rôle mondial.** Les principales fonctions du siège sont les suivantes : mobilisation, élaboration de politiques, conseils programmatiques et techniques ; documentation et diffusion des leçons tirées de l'expérience et des meilleures pratiques ; mise en valeur des capacités du personnel afin de mener cette action ; mobilisation de ressources ; et liaison avec les principaux partenaires.

## ADAPTER UNE STRATÉGIE

Chaque pays et chaque région devront affiner et ajuster les stratégies organisationnelles précédemment énoncées afin de les adapter aux particularités locales. La plus grande priorité consiste, pour tous les pays, à mettre fin à l'épidémie ou aux épidémies et à enrayer l'augmentation des taux d'incidence du VIH. Il faudra à cette fin prendre à grande échelle des mesures de prévention des nouvelles infections – en particulier chez les enfants et les jeunes – en Afrique de l'Est et du Sud, en Afrique orientale et centrale, en Asie du Sud et du Sud-Est, dans les Caraïbes, en Amérique latine et en Europe centrale et orientale.

On ne dira jamais assez à quel point il est important de prévenir le VIH/SIDA, à la fois dans les pays où le VIH/SIDA s'est déjà solidement implanté et dans ceux où ses ravages ne se sont pas encore généralisés.

Dans les régions où la prévalence du VIH est relativement faible ou se limite à des groupes particulièrement vulnérables, les

## LA LUTTE DE L'UNICEF CONTRE LE VIH/SIDA : TOUS LES PAYS

Aucun pays ne peut se permettre de faire preuve de complaisance face au VIH/SIDA et tous les bureaux nationaux de l'UNICEF doivent définir le rôle qu'ils vont jouer dans le cadre de la lutte nationale contre le VIH/SIDA.

Il est recommandé, au minimum, de prendre les mesures suivantes :

Dans les pays où la prévalence est faible et l'épidémie concentrée (moins de 1 % de l'ensemble de la population est séropositive)

1. Procéder à une analyse de situation de l'impact du VIH/SIDA auprès des enfants et des jeunes.
2. Mobiliser le public pour dissiper les préjugés, briser le silence et accorder la priorité aux jeunes.
3. Mettre l'accent sur les jeunes afin de leur proposer des informations, des compétences, des services et des possibilités de participation. Cibler les jeunes les plus à risque (par exemple, les travailleurs de l'industrie du sexe, les utilisateurs de drogues intraveineuses et ceux qui vivent ou travaillent dans la rue).

Dans les pays où l'épidémie s'est généralisée (plus de 1 % de l'ensemble de la population est séropositive)

En plus des mesures minimales recommandées à l'intention des pays ayant un faible taux de prévalence, les bureaux de l'UNICEF qui se trouvent dans les pays où la prévalence est élevée devraient définir le soutien nécessaire pour intensifier l'action à mener dans les domaines suivants :

1. Prévention de la transmission du VIH du parent à l'enfant.
2. Soins et soutien à apporter aux enfants et aux parents séropositifs.
3. Protection, soins et soutien à apporter aux orphelins et autres enfants vulnérables.

programmes répondront probablement à un double objectif : premièrement, promouvoir la santé et la croissance des jeunes et prévenir ainsi l'infection au VIH ; et, deuxièmement, répondre immédiatement aux besoins des personnes qui risquent le plus de contracter le virus. Cela est particulièrement important dans les pays où de nombreuses personnes sont vulnérables face au VIH/SIDA.

Dans tous les pays concernés, il est indispensable de renforcer, à tous les échelons du gouvernement et de la société civile, les capacités des groupes et des individus à pourvoir aux besoins des personnes vivant avec le VIH/SIDA, des orphelins et autres groupes vulnérables et à remédier aux conséquences qu'entraîne la maladie en matière de développement, à moyen et à long terme.

L'UNICEF fera du VIH/SIDA une priorité dans tous les pays touchés par le VIH/SIDA. Mais l'Afrique subsaharienne restera la région qui a, à moyen terme, le plus besoin de ressources et d'attention car elle abrite 90 % environ de la population mondiale séropositive et la très grande majorité des enfants dont les parents sont morts du SIDA ou que l'épidémie a rendu vulnérables d'une manière ou d'une autre.

## **PARTENARIATS**

Pour lutter efficacement et à grande échelle contre le VIH/SIDA, il est vital de former des partenariats et alliances avec une multitude de collaborateurs. À tous les niveaux – local, national, régional et mondial – l'UNICEF continuera à renforcer ses partenariats avec les organisations de l'ONUSIDA, les organismes bilatéraux et multilatéraux,

les universités et centres de recherche, les organisations non gouvernementales et celles de la société civile et le secteur privé afin d'augmenter le nombre et la qualité des actions menées avec et pour les enfants et les jeunes touchés par le VIH et le SIDA.

## **SUIVI ET ÉVALUATION**

Il incombe à l'UNICEF d'aider les gouvernements à suivre et à rendre compte des progrès effectués dans la réalisation des objectifs et cibles adoptés par les États Membres lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA. L'UNICEF doit également suivre et rendre compte de la réalisation des objectifs et cibles relatifs au VIH/SIDA du « plan stratégique à moyen terme ». Pour remplir ces obligations, l'UNICEF aidera les équipes nationales à recueillir, gérer et présenter les données se rapportant à ces objectifs. La compilation annuelle des résultats à l'échelle nationale, régionale et mondiale s'effectuera à partir des résultats et indicateurs.

## **BESOINS EN RESSOURCES**

Le montant total des dépenses liées à la lutte contre le VIH/SIDA devrait augmenter pour représenter environ 14 % du budget total à moyen terme de l'UNICEF. Cette estimation budgétaire de 620 millions de dollars ne comprend pas les sommes qu'il est prévu d'allouer aux efforts entrepris dans des domaines connexes, comme l'éducation des filles et le renforcement des systèmes de santé, qui contribuent pour beaucoup à améliorer les capacités nationales de lutte contre l'épidémie.



Publié par le Groupe VIH/SIDA de la  
Division des programmes de l'UNICEF

Pour de plus amples  
renseignements :

Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
Division de la communication  
3 United Nations Plaza  
New York, NY 10017

Groupe VIH/SIDA  
(212) 824-6555  
nyhq.hiv aids@unicef.org  
www.unicef.org/aids

pubdoc@unicef.org  
www.unicef.org

Juin 2003



Les efforts que déploie l'UNICEF dans la lutte contre le VIH/SIDA, avec des partenaires très divers, s'inscrivent dans le cadre de la campagne mondiale pour enrayer l'épidémie.